

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

#### **2012 DPVI 29**

**2012 DEVE 32** Subvention (40.000 euros) à l'Amicale Bouliste du quartier Fougères, situé en politique de la ville, pour l'extension de son local et l'aménagement d'un jardin partagé dans le cadre d'un chantier école (20e).

**Mme Gisèle STIEVENARD et Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association l'Amicale Bouliste des Fougères ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 2 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission et par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros est attribuée à l'Association Amicale Bouliste des Fougères pour l'extension de son local et l'aménagement d'un jardin partagé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, correspondant au projet subventionné.

Article 3 : La dépense en résultant, soit 40.000 euros, sera imputée comme suit:

- 30.000 euros au budget 2012 de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration sur le chapitre 20 nature 2042 fonction 020 ligne 15002 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé» du budget d'investissement 2012 et suivants de la Ville de Paris,
- 10.000 euros au budget 2012 de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement sur le chapitre 204, nature 2042, rubrique 823, du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.